

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 février 2010

### Compte-rendu

L'an deux mille dix, le douze du mois de février, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 8 février 2010, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2<sup>nde</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

#### Était absent excusé :

Monsieur Arnault MERLE (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

Secrétaire de séance désignée : Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 8 janvier 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Taux 2010 :

En raison de la situation liée à la crise financière, mais afin de ne pas bloquer le développement du village, et de poursuivre nos investissements, monsieur le Maire propose une augmentation de nos taux d'imposition de 1 %, respectant de cette façon la promesse de modération de la pression fiscale.

Monsieur le Maire rappelle que le parlement a adopté la suppression de la taxe professionnelle dans la loi de finance pour 2010, donc nous n'avons pas de taux à voter pour cette taxe.

Au titre de la compensation pour 2010, la commune percevra la même somme que pour 2009, soit 24 157.00 €uros. Par contre, en 2011, la simulation donnée par les services fiscaux, selon les nouvelles règles, indique une progression de l'ordre de plus 17 000.00 €uros pour l'ensemble des taxes locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 8 voix POUR et 1 voix CONTRE, d'appliquer les taux d'imposition 2010 suivants :

- ✓ Taxe d'habitation : 5.77 %
- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 8.33 %
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 28.19 %

## Tarifs prestations communales :

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des prestations communales pour l'année 2010, en maintenant la différence entre les habitants de Vielverge et les personnes extérieures au village.

|                                                                                                                                                                                                                  | <b>Habitants de Vielverge</b> |               | <b>Personnes extérieures</b> |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| Week end (du vendredi soir au lundi soir)                                                                                                                                                                        | 95.00 €                       |               | 115.00 €                     |               |
| Apéritifs, cocktails, réunion (en demie journée)                                                                                                                                                                 | 30.00 €                       |               | 40.00 €                      |               |
| Couvert par personne comprenant au maximum :<br>2 assiettes plates<br>1 assiette creuse<br>1 assiette à dessert<br>3 verres, 1 tasse à café,<br>une fourchette, un couteau,<br>une grande et une petite cuillère | 0.50 €/par personne           |               | 0.60 €/par personne          |               |
| Forfait pour vaisselle cassée ou perdue                                                                                                                                                                          | 2.00 €                        |               | 2.00 €                       |               |
| Ménage effectué par les services municipaux                                                                                                                                                                      | 30.00 €                       |               | 40.00 €                      |               |
|                                                                                                                                                                                                                  | <b>Emportés</b>               | <b>Livrés</b> | <b>Emportés</b>              | <b>Livrés</b> |
| Tables                                                                                                                                                                                                           | 2.00 €                        | 3.00 €        | 3.00 €                       | Non           |
| Chaises                                                                                                                                                                                                          | 0.30 €                        | 0.50 €        | 0.50 €                       | Non           |
| Bancs                                                                                                                                                                                                            | 0.50 €                        | 1.00 €        | 1.00 €                       | Non           |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer ces nouveaux tarifs pour l'année 2010.

## Bail à renouveler :

Monsieur le Maire indique que le bail d'une partie de la parcelle A 8 au lieu dit « La Chaux » louée par Monsieur Patrick BAUDRY est arrivé à expiration le 31 décembre 2009.

Il convient de décider de la durée du nouveau bail, du prix de la location annuelle et si le loyer est révisable selon l'indice des fermages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renouvelle le bail de Monsieur Patrick BAUDRY pour 6 ans, avec un loyer annuel de 20.00 Euros, révisable annuellement selon l'indice des fermages, par 8 voix POUR et 1 abstention.

## Désignation d'un nouveau membre du C.C.A.S. :

Suite à la démission de Madame Pascale MAUFFREY du Conseil Municipal, Monsieur le Maire nous informe qu'il faut procéder à la nomination d'un nouveau membre du conseil au sein du C.C.A.S.

Seuls Madame Corinne CORTOT, Messieurs Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT peuvent se porter candidat.

Madame Corinne CORTOT décide de se présenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à 8 voix POUR, et 1 abstention, Madame Corinne CORTOT comme nouveau membre du C.C.A.S.

### Élections régionales :

Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars prochain et qu'il convient d'organiser les permanences du bureau de vote.

#### **Pour le premier tour, le 14 mars :**

Se déclarent absents : Évelyne SOMMET et Arnault MERLE (Boris OUDOT sera absent soit le 14, soit le 21)

|                  |                                  |                     |                |
|------------------|----------------------------------|---------------------|----------------|
| De 08h00 à 10h30 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Corinne CORTOT      |                |
| De 10h30 à 13h00 | Mireille THIEBAUD<br>(Assesseur) | Pascal<br>BELLORGET | Gérald THIBERT |
| De 13h00 à 15h30 | Murielle ROCHE<br>(Assesseur)    | Boris OUDOT (?)     | Alain CHARLET  |
| De 15h30 à 18h00 | Alain CHARLET<br>(Président)     | Murielle ROCHE      |                |

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), Murielle ROCHE (Assesseur), Mireille THIÉBAUD (Assesseur), Pascal BELLORGET, Gérald THIBERT.

#### **Pour le second tour, le 21 mars :**

Se déclarent absents : Murielle ROCHE, Corinne CORTOT, Gérald THIBERT, Pascal BELLORGET et Arnault MERLE

|                  |                                  |                 |                |
|------------------|----------------------------------|-----------------|----------------|
| De 08h00 à 10h30 | Alain CHARLET<br>(Président)     |                 |                |
| De 10h30 à 13h00 | Mireille THIEBAUD<br>(Assesseur) |                 | Evelyne SOMMET |
| De 13h00 à 15h30 | (Assesseur)                      | Boris OUDOT (?) | Alain CHARLET  |
| De 15h30 à 18h00 | Alain CHARLET<br>(Président)     |                 |                |

Le dépouillement à partir de 18h00 sera réalisé par Alain CHARLET (Président), un assesseur à désigner, Mireille THIÉBAUD (Assesseur), Gérald THIBERT.

Pour compléter le bureau, Monsieur le Maire contactera des habitants inscrits sur les listes électorales et/ou des représentants des candidats.

### Solidarité Haïti :

L'A.M.F. (Association des Maires de France) tient à exprimer son entière solidarité au peuple haïtien, durement frappé par un séisme dévastateur. Se joignant à l'élan de solidarité suscité par l'ampleur de cette tragédie, elle appelle les

collectivités françaises à soutenir l'action des associations et ONG qui se sont mobilisées pour venir au secours des victimes.

À cette fin, le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un fonds de concours, ouvert aux collectivités territoriales souhaitant faire un don, qui a pour but d'éviter la dispersion des moyens et permettre la coordination des initiatives.

Monsieur le Maire propose de nous associer à cette action et demande au conseil municipal de se prononcer pour l'octroi d'un don de 100 €uros (ce qui représente moins de 20 centimes par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 2 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 abstentions donc la commune de Vielverge ne participera pas à l'effort de solidarité.

### Un arbre, un enfant :

Monsieur le Maire indique que la manifestation « Un bébé... un arbre... à Vielverge » est reconduite. Cette année 4 enfants sont concernés (Joris PIERRE-LOUIS, Lucas RADIEUX, Corentin CHOUARD et Enzo MICHAULT). La manifestation pourrait se dérouler le dimanche 28 mars 2010. Il faut définir le lieu de plantation ainsi que la sorte d'arbre à planter, Monsieur le Maire a contacté Frédéric PACAUD à cet effet.

La plantation aura lieu à priori en face du lieu dit la « Corne au Gault ».

Monsieur PACAUD pourrait nous proposer des meurisiers.

Murielle ROCHE se chargera de contacter les parrain Monsieur Fernand PIERRON ou Monsieur Roger MIGNEROT et marraine Madame Bernadette JORAND ou Madame Suzanne OUDOT.

Alain CHARLET se chargera de la conception des diplômes et des invitations.

### Questions diverses :

✓ Comme chaque année, l'Association Urgence TIBET de Dijon invite les communes à soutenir la cause tibétaine, en particulier le 10 mars, pour commémorer le soulèvement du peuple tibétain à LHASSA.

Le sénateur Jean-François HUMBERT, président le groupe d'informations internationales sur le Tibet, relayé par le sénateur Alain HOUPERT, a transmis le courrier de l'association à Monsieur le Maire. Ce dernier nous en donne lecture.

Monsieur le Maire se propose d'acheter à son compte le drapeau tibétain et invite le conseil à se prononcer sur les points suivants :

- participation à l'opération « un drapeau pour le Tibet »
- engagement à hisser le drapeau tibétain le 10 mars 2010
- engagement à hisser le drapeau tibétain de manière permanente (intérieur ou extérieur) à compter du 10 mars 2010 jusqu'à la pleine autonomie du Tibet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 2 voix POUR, 3 voix CONTRE et 4 abstentions, donc la commune de Vielverge ne soutiendra pas la cause tibétaine.

✓ Le Contre La Montre du tour cycliste « Pays Saône Vingeanne 2010 » partira de Vielverge le dimanche 2 mai 2010. L'organisation pour la commune de Vielverge se fera en réunion de commission.

✓ Monsieur le Maire a transmis à chaque conseiller municipal le catalogue de destockage des illuminations de Noël de la société CITYLUM, avec des remises allant jusqu'à 60 %. Madame Corinne CORTOT se renseignera auprès de notre fournisseur habituel pour comparer les prix.

✓ La Communauté de Communes nous informe de la possibilité de faire appel aux services d'un médiateur pour régler toutes sortes de conflit. Monsieur le Maire donne lecture d'une notice explicative sur la médiation.

✓ Chênes de la coupe 40 : Alain CHARLET posera la question à Monsieur PACAUD si ces arbres ont été coupés.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET